



# POLITIQUE DES AÎNÉS

Merci aux partenaires suivants :

Partenaires de cette réalisation



MRC de La Matapédia



Pacte rural



CARREFOUR ACTION  
municipale et famille

Santé  
et Services sociaux  
Québec

Centre de santé et de services sociaux  
de La Matapédia



## PRÉAMBULE

---

L'avenir de notre belle municipalité repose sur deux tendances majeures vécues, le vieillissement démographique et la dévitalisation de nos milieux. Ce n'est pas seulement Saint-Moïse qui observe ces tendances, mais bel et bien toute La Matapédia.

Au Canada, on prévoit qu'au cours des 10 prochaines années, les canadiens de plus que 65 ans seront plus nombreux que ceux de moins de 15 ans. En l'espace de 30 ans, alors que la génération de la population vieillissante va continuer de vieillir, la population de 65 ans passera de 4,2 millions à 9,8 millions. Par ailleurs, les personnes âgées continuent à contribuer à la société de manière importante sur de nombreux fronts – famille (en apportant de l'aide à leurs époux, enfants et petits-enfants), amis et voisins, communauté (dans le cadre d'activités de bénévolat) et économie (à titre de travailleurs qualifiés et expérimentés).

Les études démontrent que **la promotion** de la santé et les **stratégies de prévention** de la maladie peuvent aider autant les personnes qui vieillissent bien que celles atteintes de conditions chroniques ou à risque de développer de graves problèmes de santé, et ce, même à un âge très avancé.

En se donnant une politique des aînés, la municipalité de Saint-Moïse s'intéresse aux personnes vieillissantes. Ainsi, elles retrouveront dans cette politique des mesures pour favoriser leur vieillissement actif et pour maintenir ou améliorer leur bien-être. Cette politique ce veut **inclusive et participative**. De plus, au fil des années, les actions privilégiées, baliseront naturellement le cadre d'intervention municipal afin d'assurer la qualité de vie de cette clientèle ayant des besoins spécifiques.

## PRESENTATION DE LA MUNICIPALITE

---

Le premier habitant de Saint-Moïse est monsieur Malcolm Fraser qui s'y établit en 1855 dans le but d'opérer un poste de garde le long du chemin Kempt. Cependant, il ne fut jamais retenu. Les premiers habitants de la région de Saint-Moïse venaient surtout des paroisses de Sainte-Angèle et de Saint-Octave. Dans les noms des premiers pionniers, l'on retrouve Georges Saint-Amand, Éphrem Harvey et Étienne Gagné qui sont arrivés dans la région dans la fin des années 1860.



Fondée en 1870 et érigée canoniquement en 1873 par monseigneur Jean Langevin, Saint-Moïse est l'une des plus anciennes paroisses de la Vallée de la Matapédia.

La dénomination retenue, également attribuée à la municipalité de paroisse érigée en 1878, rappelle le souvenir de l'abbé Moïse Duguay (1820-1870), archiprêtre du diocèse de Rimouski (1869-1870) et premier curé de Sainte-Flavie (1850-1870) qui est le lieu d'origine de bon nombre des pionniers de la région de La Matapédia et qui fut le premier missionnaire de la colonie naissante de Saint-Moïse.

Plusieurs histoires et légendes racontent que la première neige aurait été inventée à Saint-Moïse, lieu très bien situé pour les tempêtes de neige au courant de l'année.<sup>1</sup>

---

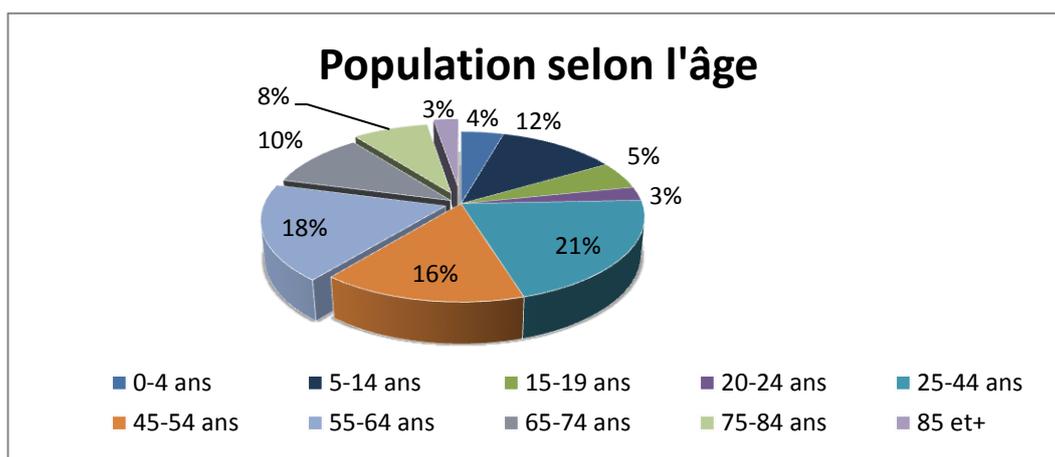
<sup>1</sup> Wikipédia, [en ligne] <https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Mo%C3%AFse> (consulté le 21 mai 2013).

Saint-Moïse est une municipalité rurale comprise dans le périmètre de la MRC de La Matapédia dans le Bas-St-Laurent et considéré comme un village périphérique. Doté d'une superficie de 110,67 kilomètres carrés, son territoire touche à ceux des municipalités de Padoue, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption, Saint-Noël, Sayabec et Saint-Cléophas. Le village est situé dans l'axe principal de communication constitué par la Route 132.

## LA POPULATION

Selon Statistique Canada<sup>2</sup>, la municipalité de Saint-Moïse comptait 577 âmes en 2011, alors que l'on dénombrait 625 personnes 5 ans plus tôt. On remarque donc une diminution de la population, qui atteint 7,7%. Avec ses 110 km<sup>2</sup> de terres, Saint-Moïse à une densité de population s'élevant à 5,2 habitants au km<sup>2</sup>. L'âge moyen de la communauté de Saint-Moïse est de 48,2 ans. Le pourcentage de la population âgée de plus de 55 ans s'élève à 33% de la population totale de la municipalité.

Tableau 1: population par catégorie d'âge (2012)



<sup>2</sup> Statistique Canada. 2007. *Saint-Moïse, Québec (Code2407095) (tableau). Profils des communautés de 2006*. Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 23 mai 2013).

Le tableau suivant nous indique la variation de la population de la petite municipalité au cours des dernières années. (1991-2011)

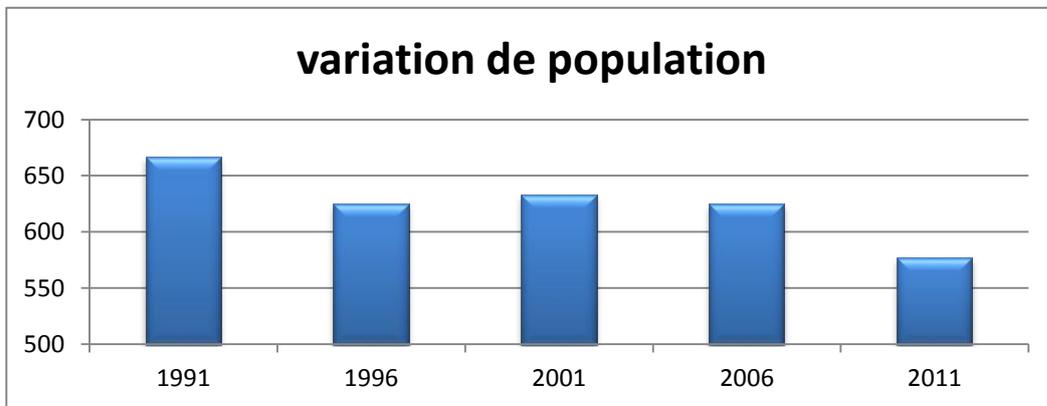


Tableau 2: variation de population 1991-2011

Selon Statistique Canada, on dénombre 260 ménages à l'intérieur de la municipalité. Ces ménages sont composés de différentes façons tels que des couples avec ou sans enfants et des personnes seules. On observe aussi une différence au niveau des revenus en fonction de la composition du ménage. Voici un tableau qui représente le revenu annuel après impôts selon le type de composition.

Tableau 3: revenu après impôts 2005 (Statistique Canada. -recensement 2006)

Couple avec enfants	Couple sans enfant	Personne seule	Revenu médian
41, 667 \$	24, 261\$	15, 361 \$	23, 766 \$

## QUALITÉ DE VIE DES AÎNÉS

---

Accueillante, propre et source de tranquillité, la municipalité de Saint-Moïse est idéale pour y vivre. Les aînés bénéficient de plusieurs activités organisées par les différents clubs sociaux du milieu. On retrouve aussi quelques services à l'intérieur de la municipalité tel qu'un CLSC, une caisse populaire et un bureau de poste. Étant bien positionné, les Moïsiens et Moïsiennes ont facilement accès aux services commerciaux de Sayabec et Mont-Joli.

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

---

### Le rôle de la municipalité :

La municipalité s'engage dans une démarche globale à adapter ses politiques, ses services et ses structures au vieillissement de la population. En adoptant le concept du vieillissement actif, la municipalité optimise les possibilités de santé, de participation et de sécurité afin de maintenir la qualité de vie pendant la vieillesse.

### Le but de la politique :

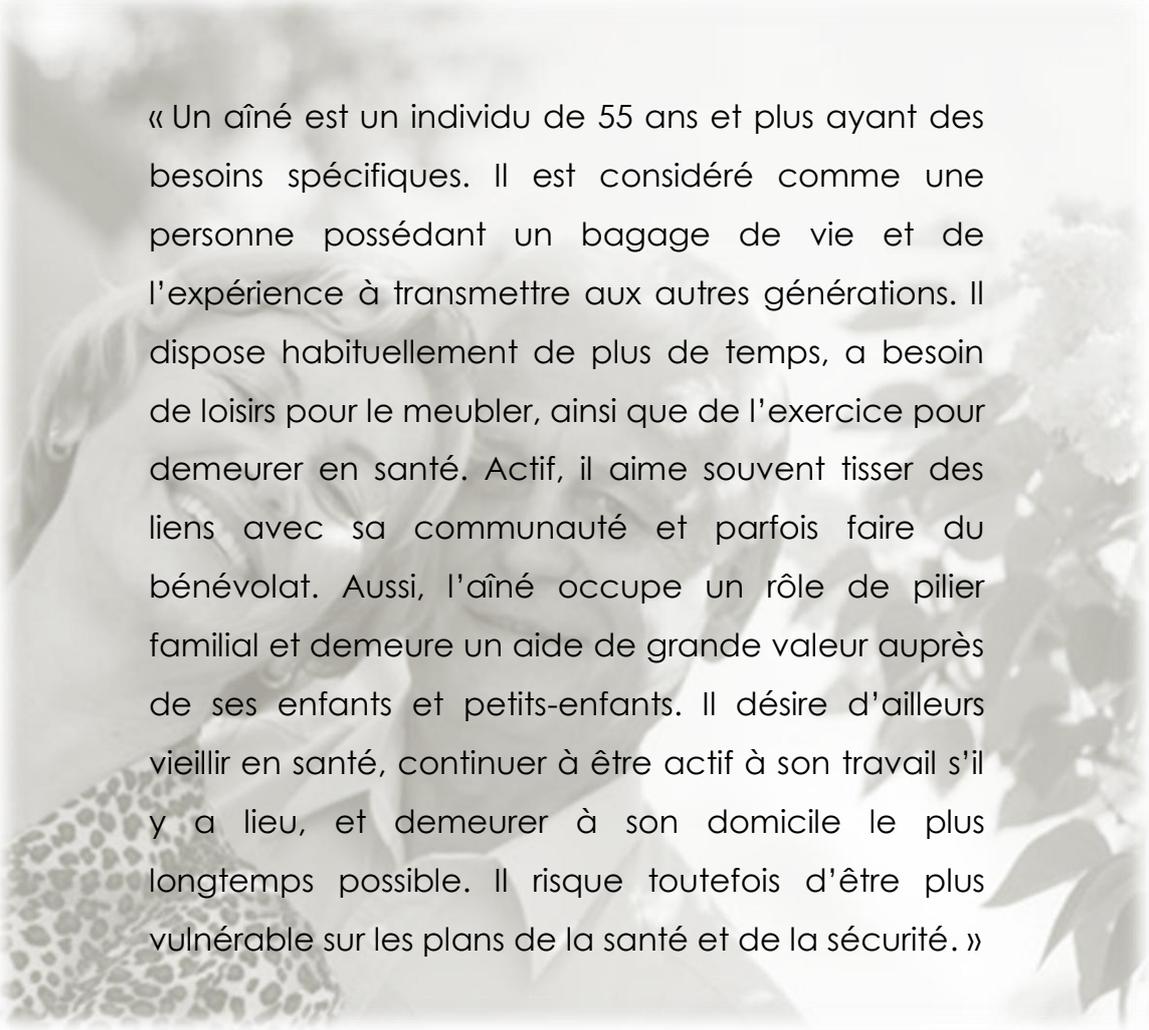
La politique a pour but d'offrir un environnement favorable à l'épanouissement des aînés en répondant à leurs besoins et en faisant appel à leur participation citoyenne. Cette politique sera flexible afin de s'actualiser aux besoins des aînés se manifestant au fil du temps.

### Les objectifs généraux :

Afin de supporter la politique et le plan d'action des aînés, la municipalité s'engage à adopter les actions concrètes suivantes :

1. Reconnaître les besoins spécifiques des aînés;
2. Valoriser leur place dans la communauté;
3. Promouvoir un milieu de vie agréable;
4. Consolider les relations intergénérationnelles;
5. Améliorer la qualité de vie des aînées;
6. Favoriser le maintien à domicile;
7. Assurer la sécurité des personnes aînées.

### La définition d'un aîné



« Un aîné est un individu de 55 ans et plus ayant des besoins spécifiques. Il est considéré comme une personne possédant un bagage de vie et de l'expérience à transmettre aux autres générations. Il dispose habituellement de plus de temps, a besoin de loisirs pour le meubler, ainsi que de l'exercice pour demeurer en santé. Actif, il aime souvent tisser des liens avec sa communauté et parfois faire du bénévolat. Aussi, l'aîné occupe un rôle de pilier familial et demeure un aide de grande valeur auprès de ses enfants et petits-enfants. Il désire d'ailleurs vieillir en santé, continuer à être actif à son travail s'il y a lieu, et demeurer à son domicile le plus longtemps possible. Il risque toutefois d'être plus vulnérable sur les plans de la santé et de la sécurité. »

## Les valeurs :

*Les valeurs promues correspondent aux grands idéaux sur lesquels reposent les interventions sur les aînés de la municipalité.*

1. L'accueil
2. Le civisme
3. L'engagement
4. L'entraide et la solidarité
5. Implication citoyenne
6. Respect des personnes et du bien commun

## Les principes directeurs :

- ✓ **L'accessibilité des services :** de santé, de loisirs, de transport, de secours, etc.
- ✓ **La participation citoyenne :** Le bénévolat et la participation citoyenne sont encouragés, ainsi que l'entraide via un parrainage avec des aidants
- ✓ **Relations intergénérationnelles :** le besoin de laisser un héritage de connaissances, de vaincre l'isolement
- ✓ **Vieillessement actif :** favoriser une participation constante des personnes âgées à l'évolution de leur communauté
- ✓ **Le partenariat :** La politique familiale se fonde sur une combinaison d'interventions en partenariat avec tous les autres intervenants du milieu.
- ✓ **Promotion des saines habitudes de vie :** tels l'alimentation, loisirs, repos, exercices physiques adaptés, etc.
- ✓ **Souplesse et le respect :** La souplesse dans son application et dans ses mécanismes de support. Dans chacune des phases de réalisation, la participation et le respect des personnes concernées sont fondamentaux.



Les champs d'intervention retenus :

**AXE 1 :** Transport et sécurité publique

**Les objectifs spécifiques :**

1. *Prévenir les risques et les menaces à la sécurité des aînés*
2. *Favoriser les déplacements sur le territoire*



**AXE 2 :** Loisirs et culture

**L'objectif spécifique :**

1. *Encourager le vieillissement actif en adoptant l'offre en loisirs et culture à la réalité des aînés*

**AXE 3 :** Développement communautaire et administration publique

**Les objectifs spécifiques :**

1. *Valoriser l'implication citoyenne*
2. *Améliorer la diffusion d'informations*
3. *Assurer un suivi du plan d'action*

**AXE 4 :** Santé

**L'objectif spécifique :**

1. *Favoriser le maintien à domicile chez les personnes aînées*